

Publicité commerciale et autres...

Par un communiqué de presse diffusé le 29 août dernier, la Municipalité de Vevey nous informait de la suppression de la publicité commerciale sur le domaine public.

Le texte nous précise que « les autorités veveysannes ont ainsi résilié la convention qui lie la Ville à la Société générale d'affichage jusqu'au 31 décembre 2024 pour lancer un appel d'offres pour l'introduction de la nouvelle stratégie. »

Je me permets, au nom du groupe PLR.Vevey de poser les questions suivantes à notre Municipalité :

1. A ce jour, combien de panneaux et de quelles sortes (simple, lumineux, etc...) sont-ils disséminés dans notre ville ?
2. A ce jour, quel est le nombre de panneaux avec de la publicité commerciale sur les domaines communal et privé ?
3. A ce jour, quel est le nombre de panneaux à disposition des événements sportifs, musées, théâtres, expositions, sociétés locales, etc.. ?
4. Les affiches citées à la question 3 qui auront des logos de partenaires, sponsors, mécènes, etc...seront-elles autorisées ?
5. Quel est le montant actuel de la redevance des différents panneaux ?
6. A combien se monte la prestation offerte pour le collage de ces affiches ?
7. Cette interdiction concerne-t-elle également les VMCV et d'autres entreprises dont la commune serait actionnaire ?
8. Les vitrines des commerces propriétés de la ville sont-elles concernées
9. Qu'en est-il des chevalets et autres affiches devant les restaurants, boulangeries, boucheries, librairies, etc... ?
10. Quelle baisse annuelle de CO2 la Municipalité estime-t-elle arrivée en supprimant ces publicités commerciales ?
11. Si la redevance annuelle était utilisée pour isoler les bâtiments locatifs de la ville, combien de CO2 pourrait-on réduire en plus pour chaque année d'affichage ?
12. Quel montant d'investissement, la Municipalité estime-t-elle le redéploiement des supports ?
13. Le besoin en communication des entreprises de la région ne disparaîtra pas malgré l'interdiction de la publicité commerciale, quelle est l'alternative, selon la Municipalité, pour permettre à celles-ci de communiquer sur leur commerce hormis les réseaux sociaux ?

Je remercie la Municipalité pour sa réponse écrite.

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey
Patrick Bertschy